



Montpellier, lundi 18 décembre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

## INTEMPÉRIES

### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 21 novembre 2017, publié au journal officiel du 15 décembre 2017, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune suivante :

- au titre de « *mouvements de terrain* » du 12 au 14 octobre 2016 la commune de SAINT-GERVAIS-SUR-MARE.

**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

